

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Pouvoirs	2
Membres absents	5

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 08 octobre 2025.

Vote	
à l'unanimité	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Pierre GRIMAL ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE, Philippe ANTOINE, Vincent NICOULEAU ; Josette VAYSSE ; Jean-Michel RECOULES.

Procurations :

Sophie MOULY à Aude JALADE ; Miche LAURENS à Pierre GRIMAL
Absents excusés : Angélique MASSOL Martine ALBUCHER
Fabienne VERGNES

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

OBJET DE LA DELIBERATION: PROGRAMME SECURISATION ENTREE EST RD44 - INSTALLATION D'ECLUSES / PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une politique de prévention et de sécurité routière, une étude de faisabilité a été réalisée par les services d'Aveyron Ingénierie au carrefours du lotissement Cavaillès / cité de Boa avec la RD 44. Au vu des conclusions de cette étude, il apparaît nécessaire de sécuriser ces carrefours en réduisant la vitesse des véhicules circulant sur cette route départementale en réalisant 3 écluses.

Dans ce contexte Monsieur le maire propose de se conformer aux conclusions de l'étude réalisée par la « Direction des mobilités et de l'Ingénierie territoriale Pôle développement des territoires » d'Aveyron Ingénierie.

Il indique à l'assemblée que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention du Fond d'Action Locale.

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet et d'arrêter le plan de financement provisoire de cette opération :

Plan de financement sécurisation entrée Est de la ville de Réquista 2025	
Montant total de l'opération HT	30 000,00 €
FAL DEPARTEMENT (50%)	15 000,00 €
Fonds propres de la commune	15 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide : à l'unanimité

- **d'arrêter** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme décrit ci-dessus.
- **de solliciter** le concours financier du FAL comme précisés dans le tableau ci-dessus.
- **de solliciter** le concours de tout autre structure ayant la compétence à financer ce projet.
- **dit que** les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget de la Commune.
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Aude JALADE



Le Maire,

Michel CAUSSE

